

Le Figaro

18 janvier 2005

Alain Lamassoure à la recherche d'un compromis

Le texte de la révision constitutionnelle préalable à la ratification par la France du traité européen va être soumis le 25 janvier à l'Assemblée nationale. Député européen et secrétaire national de l'UMP en charge de l'Europe, Alain Lamassoure suggère d'adopter à cette occasion un amendement de compromis entre les élus de la majorité désireux d'exprimer leur hostilité à la candidature de la Turquie et le gouvernement.

Propos recueillis par Judith Waintraub

**LE FIGARO. – Comment empêcher qu'un conflit éclate entre l'exécutif et l'UMP lors de la discussion de l'amendement Balladur, qui vise à renforcer le contrôle parlementaire en matière européenne ?**

**Alain LAMASSOURE.** – La question fait effectivement débat entre les parlementaires de la majorité, les ministères concernés, l'Elysée et Matignon. J'ai vu les différentes parties et je leur ai proposé une solution de compromis qui les intéresse : compléter l'article 88-4 de notre Constitution pour permettre à la représentation nationale d'exprimer son avis par un vote à chaque fois qu'une décision européenne a des conséquences budgétaires. Sur un budget européen de 106 milliards d'euros, 300 millions sont actuellement consacrés à la Turquie. Si elle devient membre de plein droit de l'Union, ce montant pourra atteindre 16 milliards d'euros. Les Parlements nationaux votent déjà le financement des grandes politiques européennes, dans un cadre pluriannuel de sept ans. L'amendement que je suggère permettrait à l'Assemblée nationale et au Sénat d'émettre un avis préalable, sous la forme d'une recommandation, avant chaque étape des négociations qui vont commencer le 3 octobre prochain entre Ankara et l'Union.

**Qu'est-ce qui empêcherait les ministres français qui participeront à ces négociations de passer outre ces recommandations ?**

Juridiquement, rien. Mais politiquement, il serait délicat pour le gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la représentation nationale. On le voit avec la Grande-Bretagne et le Danemark, où une disposition similaire à celle que je propose existe. Les ministres anglais et danois ne cessent de se référer aux avis de leurs Parlements respectifs dans les négociations européennes.

**Dominique Perben a rejeté l'amendement Balladur au motif qu'il touchait à l'équilibre des pouvoirs de la V<sup>e</sup> République. Pourquoi accepterait-il votre proposition ?**

Parce qu'elle respecte l'équilibre entre l'exécutif et le législatif. Le ministre de la Justice a un peu tendance à sous-estimer la fonction de contrôle du Parlement. Certes, elle ne s'exerce pas vis-à-vis du président de la République, mais les négociations avec Ankara seront menées au niveau du gouvernement.

**Quel intérêt Jacques Chirac aurait-il à fournir à sa majorité un moyen d'exprimer son opposition à la candidature turque ?**

La révision constitutionnelle va être soumise en mars au congrès du Parlement. Cette première étape est politiquement et symboliquement très importante, puisque c'est elle qui doit rendre notre Constitution «eurocompatible». De son bon déroulement dépendra en grande partie la suite, c'est-à-dire le référendum. L'enjeu commande que l'UMP se montre unie